

PROCES-VERBAL

Aux membres de la Chambre vaudoise immobilière

Concerne : assemblée générale ordinaire de la Chambre vaudoise immobilière du lundi 31 mai 2010 à 17 h 00 au Palais de Beaulieu à Lausanne.

Présidence : Me Lucien Masméjan

Comité :
Présents : 23
Excusés : 5

Membres :
Présents : 260
Excusés : 100

Vérificateurs :
Présents : 2
Excusé : 1

* * * * *

Me Lucien Masméjan salue les invités et les membres présents puis introduit la 72^{ème} assemblée générale ordinaire de la Chambre vaudoise immobilière. Il signale que les membres ont reçu le rapport d'activité sous forme de pages spéciales dans la dernière "Lettre d'information de la Chambre vaudoise immobilière". Il est passé ensuite à l'ordre du jour statutaire.

Selon l'article 13 des statuts, les membres ont été régulièrement convoqués par pli personnel au mois d'avril. Le délai de convocation est donc respecté, l'assemblée peut valablement délibérer. Aucune modification à l'ordre du jour n'est par ailleurs formulée.

1. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009

Les membres avaient la possibilité de consulter ce procès-verbal dans les locaux de la CVI, sur le site internet ou de le commander par téléphone. Personne n'en demandant lecture, il est adopté à l'unanimité.

2. - Tour d'horizon des activités 2009 du comité et de la direction et perspectives 2010

Le président passe la parole successivement à MM. Jacques Ansermet, Simon Wharry et Olivier Feller qui présentent le rapport du comité et de la direction, ainsi que les perspectives de développement de la CVI en 2010.

3. - Comptes 2009 : présentation et rapport des vérificateurs

Présentation

Les membres présents ont reçu les documents nécessaires à l'examen de ce point de l'ordre du jour à l'entrée de l'assemblée.

M. Edouard Duc, trésorier, commente les comptes de l'exercice 2009. Le compte de pertes et profits de l'exercice 2009 fait apparaître un bénéfice net de fr. 33'077.57. La structure du bilan demeure saine et son total est de fr. 3'873'634.68.

Rapport des vérificateurs

M. Olivier Cardinaux lit le rapport des vérificateurs des comptes qui proposent d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés à l'assemblée.

4. - Approbation de la gestion du comité et de la direction ainsi que des comptes 2009

La parole n'est pas demandée. L'assemblée approuve les comptes 2009 à l'unanimité. Elle donne également décharge au comité pour sa gestion.

5. - Elections statutaires

Comité :

L'article 17 des statuts de la CVI prévoit que le comité est composé de quinze à vingt-cinq membres, élus par l'assemblée générale pour trois ans. Les membres du comité sont rééligibles trois fois au terme de leur premier mandat.

Arrive au terme de son mandat : M. Stéphane Muller. Le président le remercie pour le travail accompli.

Les mandats des personnes suivantes sont soumis à réélection : Mme Brigitte Stämpfli Chevalley (notaire), MM. Olivier Forestier (Wincasa SA), Stéphane Giacomini (Livit SA), Lucien Masméjan (avocat), Pierre Milliet (Vavite Holding SA), Björn A. Mydske (Norwood SA), Nicolas Tardin (architecte).

Un nouveau candidat est présenté par le comité : M. Bertrand Sager (directeur général de la Banque cantonale vaudoise, responsable de la Division Gestion crédit).

Vérificateurs des comptes :

Le mandat de Mme Delphine Voutat Groux arrive à son terme. Elle est vivement remerciée.

Me Masméjan propose à l'assemblée que le collège des vérificateurs soit composé, pour l'examen de l'exercice 2010, de : M. Robin Crisinel (nouveau), MM. Olivier Cardinaux et Laurent Kuhnert.

Vote :

Sur cette base, il est procédé en bloc au vote à main levée. Les membres acceptent à l'unanimité la nouvelle composition du comité. La composition du collège des vérificateurs est acceptée à l'unanimité.

M. Louis Polèse, membre du comité, prend brièvement la parole pour remercier la direction et le comité de la CVI de l'accueil qu'il a reçu suite à son élection au comité en 2009.

6. - Budget 2010 : présentation et adoption

M. Edouard Duc présente le budget pour l'exercice 2010 qui se solde par un bénéfice de fr. 55'000.--. L'assemblée adopte le budget à l'unanimité.

7. - Cotisations pour l'exercice 2011

L'assemblée accepte à l'unanimité le maintien de la cotisation à fr. 120.-- par immeuble et par entrée pour 2011, soit le même montant perçu depuis 1992.

8. - Divers et propositions individuelles

Deux points sont soulevés, l'un ayant trait à la nouvelle loi sur le Tribunal des baux soumise à votation au mois de septembre et l'autre relatif au projet de suppression de la valeur locative. Une discussion s'ensuit.

9. - Message de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département de l'économie

M. Jean-Claude Mermoud délivre le message du Conseil d'Etat aux membres de la CVI.

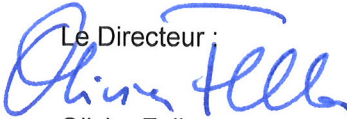
* * * * *

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la partie administrative.

Me Masméjan accueille M. Stéphane Benoit-Godet, rédacteur en chef du magazine Bilan, qui présente une conférence sur le thème : "Comment les réseaux sociaux vont changer votre vie. Et plus encore que vous ne le pensez".

Après avoir fait le tour des questions des membres présents, M. Stéphane Benoit-Godet est vivement applaudi.

L'assemblée est définitivement levée à 18 h 50 et les membres sont invités à participer au traditionnel apéritif.

Le Directeur :

Olivier Feller

Copie pour information :

- Aux membres du comité de la CVI
- Aux vérificateurs des comptes de la CVI